



# BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE- LAMPON

N° 40– Février 2015

## Le Mot du Maire

Nous vous présentons une nouvelle version papier de notre bulletin municipal mais si vous le désirez, vous pourrez désormais le recevoir par e-mail, il suffit de passer à la mairie pour nous communiquer votre adresse.

Le projet d'aménagement du bourg se concrétise, la première tranche qui va être réalisée en 2015 concerne le CD 50 depuis le centre bourg vers le Colombier. Nous mettons à votre disposition les différents documents concernant ces travaux, vous pouvez les consulter à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci. Ils vont être réalisés en trois étapes :

-L'enfouissement des lignes et la remise en état du réseau d'approvisionnement en eau potable seront réalisés dans la même tranchée.

-Ensuite nous aménagerons le parking et le parvis de l'école afin de sécuriser les manœuvres du car de ramassage scolaire, et les déplacements des enfants et de leurs parents.

-Enfin la route sera refaite depuis le centre bourg vers le Colombier.

Conscients des conséquences et des désagréments que ces travaux vont engendrer, nous demandons qu'ils cessent pendant les mois de juillet-août et en dehors de cette période nous mettrons tout en œuvre afin que la circulation soit la plus facilitée possible. Le but que nous poursuivons est d'améliorer les infrastructures de notre village et de le rendre plus attractif.

Au camping nous mettons en place un nouveau mode de gestion et de fonctionnement afin de rendre un maximum de services à nos touristes et de le rendre plus compétitif.

Notre rucher communal va s'animer avec le retour du printemps. Pour favoriser l'activité des abeilles vous pouvez semer des fleurs mellifères ou laisser un petit coin de votre jardin en prairie sauvage, attendre la fin des floraisons pour tondre ou faucher, bannir les produits phytosanitaires, signaler les nids de frelons asiatiques.

Les 22 et 29 mars prochains, nous allons voter pour élire nos représentants à l'Assemblée Départementale. Nous sommes rattachés à un nouveau territoire qui regroupe les anciens cantons de Carlux, Salignac et 9 communes de Terrasson et qui compte 19 679 habitants.

A ce nouveau territoire, est associé un nouveau mode de scrutin qui permettra d'élire deux conseillers départementaux, un homme et une femme par canton, au scrutin majoritaire à 2 tours.

## OUVERTURE DE LA MAIRIE ET PERMANENCES

Tel : 05.53.29.46.11

### Lundi

De 13h30 à 18h30

M. CAPY Didier

### Mercredi

De 13h30 à 18h30

M. CANADAS Serge

### Jeudi

De 9h à 12h

M. LAUVINERIE Michel

### Vendredi

De 13h30 à 18h30

Mme BARBIOT Francine

Mme VILLARD Huguette sur RV

Déchetterie de Carlux : 05.53.59.67.74

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 8 h 30 à 12 h 30,

Mercredi de 13 h 30 à 18 h,

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30,

Vendredi de 13 h 30 à 18 h,

Samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

## Quelques numéros utiles :

Communauté de Communes du Pays de Fénelon : 05.53.28.48.51

C.I.A.S. : 05.53.30.45.51

Assistante sociale : 05.53.29.76.79

Club Amitié et Loisirs : 05.53.28.84.21

Service Social de la mairie : 05.53.29.46.11

Amicale Laïque : 05.53.29.71.55

Comité des Fêtes : 05.53.29.75.46

Encombrants : 05.53.29.46.11

Trimestriel gratuit imprimé par nos soins

**Communiqué de la Gendarmerie Nationale**  
**FICHE RÉFLEXE POUR LA LUTTE ANTI-CAMBRIOLAGE**

La communauté de brigades de SARLAT-LA-CANEDA se compose de la brigade chef-lieu de SARLAT, et des brigades de proximité de SALIGNAC-EYVIGUES et de CARLUX.

La brigade de SARLAT est ouverte au public tous les jours de l'année de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. (dimanches et jours fériés compris 09h00- 12h00 et 15h00- 18h00).

La brigade de SALIGNAC-EYVIGUES est ouverte au public le lundi, mercredi et samedi de 14h00 à 18h.

La brigade de CARLUX est ouverte le mardi, jeudi de 14h00 à 18 heures et le samedi de 08h00 à 12h00.

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, il suffit de composer le 17 (d'un fixe ou portable).

Il est important que chacun mette en application des règles simples de sécurité afin de dissuader, bloquer, ralentir et détecter la délinquance. Il est à noter que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance :

- **Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments. Les vols de voitures sont, dans leur grande majorité, des "vols d'opportunité". Les voleurs saisissent les occasions qui se présentent.**
- **Veiller à fermer à clé et à verrouiller les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile (même pour un temps limité).**

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage demande à avoir un comportement de vigilance et du bon sens en prenant de bonnes habitudes en cas d'absence :

- **Ne donner aucune information sur les réseaux sociaux**
- **Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.**
- **Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.**
- **Déposer les objets de valeur dans un coffre (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier )**
- **Protéger son habitation (Clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, protection par système de vidéo surveillance...)**
- **Pour les commerces, les ouvertures doivent être équipées d'une protection mécanique comme la pose d'un rideau métallique. Les vitrages des devantures doivent posséder une résistance élevée répondant à des normes. Les commerces peuvent opter pour une protection électronique détectant les intrusions avec une alerte immédiate via le téléphone portable ou un télé-surveilleur. La détection d'intrusion peut être couplée avec l'éclairage du commerce. Pour les commerces isolés, il est conseillé de clôturer l'établissement. Il convient donc de renforcer la sécurité pour éviter ou ralentir l'intrusion.**

**-PLAN TRANQUILLITÉ VACANCES** - N'hésiter pas à signaler à la brigade, les périodes durant lesquelles vous vous absentez (vacances ou week-ends). Les patrouilles effectueront des passages réguliers à votre adresse afin de détecter tout signe suspect.

## **LES SENIORS FACE À LA DÉLINQUANCE**

Ils sont plus fragiles et donc plus exposés à la délinquance.

Porter une attention aux personnes âgées et aux personnes vulnérables (voisins, famille...). Ces dernières sont souvent la cible des délinquants qui profitent de leur faiblesse ou de leur gentillesse pour les escroquer ou les abuser. Les personnes âgées doivent penser à verrouiller leur maison même lorsqu'elles sont à l'intérieur, établir et garder à proximité une liste des numéros d'urgence, avoir recours à une société de téléassistance et faire installer un œilleton et un entrebâilleur sur la porte.

N'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu (démarchage de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs).

**Communauté de brigades de SARLAT-LA-CANEDA : composer le 17 pour tout comportement suspect**

**Brigade de SARLAT LA CANEDA. Tel 05-53-31-71-10 (ouverte tous les jours)**

**Brigade de CARLUX Tél : 05.53.28.66.80 (ouverte le mardi et jeudi après-midi de 14H00 À 18H00 et le samedi matin de 08h00 à 12h00)**

**Brigade de SALIGNAC-EYVIGUES Tél : 05.53.28.66.85 (ouverte le lundi, mercredi et samedi après-midi de 14h00 à 18h00)**

Adresse électronique. [cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## **Arbres dangereux**

Une branche tombe sur une route et endommage une automobile, un arbre chute sur une voie ferrée et entraîne d'importants retards aux trains, un incendie se propage à partir de votre parcelle... Les exemples peuvent être multipliés à l'infini. Les conséquences pécuniaires peuvent quelquefois être très importantes.

En effet, les propriétaires sont responsables des dommages causés par leurs arbres, en cas de chute de branches par exemple. C'est la logique application de l'article 1384 du code civil qui précise : « on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde ». Heureusement, il est possible de couvrir sa responsabilité par une assurance.

Toutefois, l'assurance responsabilité civile, comme toutes les assurances, ne couvre pas les dommages présentant un caractère certain. Ainsi, la chute d'un arbre mort est probable ; en cas de dommage résultant, l'assurance ne joue pas... et les frais de déblaiement de la route peuvent vous être facturés.

C'est pourquoi nous demandons à tous les propriétaires dont les arbres du fait de leur état ou de leur emplacement peuvent représenter un danger pour les riverains ou les usagers de la route de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent ( élagage, voire abattage).

## **Repas de la chasse**

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015 Saint Julien fêtera la St Hubert.

C'est un évènement d'une grande importance pour notre charmant petit village du Périgord Noir.

Les Echos du Pays d'Olt, des sonneurs de haut niveau, accompagneront cette journée. Parmi eux figurent le meilleur soliste de la région Midi-Pyrénées et le bassiste champion de France en titre. C'est dire de la qualité de l'évènement.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert sur le parvis de la mairie.

Un repas sera servi à partir de 13h; chaque plat sera sonné par les Echos du Pays d'Olt.

Devant l'importance de l'évènement et la qualité du menu (le nombre de place étant limitée), nous vous conseillons de réserver le plus rapidement possible en téléphonant à Serge Canadas au 05 53 29 05 94 ou 06 18 35 29 82 ou par courriel: [serge.canadas@free.fr](mailto:serge.canadas@free.fr)

## **Site Internet de la commune** **[www.saint-julien-de-lampon.fr](http://www.saint-julien-de-lampon.fr)**

Vous pouvez dès maintenant consulter le site internet de la commune de Saint Julien à l'adresse suivante :  
[www.saint-julien-de-lampon.fr](http://www.saint-julien-de-lampon.fr)

Ce site est développé par David Villard et animé par des conseillers municipaux et des bénévoles. Vous y trouverez tous les renseignements utiles concernant la vie du village et les informations municipales. Ce site est le vôtre, il est au service de tous les lamponais, il est aussi une vitrine de la commune, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions pour l'améliorer et le rendre vivant.

## Club Amitié et Loisirs

Après une année de sommeil les Lamponais et les Lamponaises ont décidé de faire revivre le Club Amitié et Loisirs. Le nouveau bureau élu lors de l'Assemblée Générale du samedi 21 février proposera des activités en mesure de satisfaire tous les adhérents.

## Bibliothèque municipale

Une nouvelle équipe est à votre disposition à la bibliothèque pour vous faire partager le plaisir de la lecture. La bibliothèque est un lieu ouvert à tous regroupant des romans, des documentaires, des BD, des romans policiers, des biographies, des livres d'histoire, géographie, cuisine, voyages, bricolage et jardinage... Ces ouvrages sont consultables sur place ou peuvent être empruntés gratuitement.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16 heures à 17 heures

Jeudi de 10 heures à 12 heures

Email : [bibliotheque-st-julien-de-lampon@orange.fr](mailto:bibliotheque-st-julien-de-lampon@orange.fr)

## Relevé d'Etat-civil de Saint-Julien de Lampon

Le **Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord (CHGP)** est une association à but non lucratif dont le siège est à Périgueux. Son objectif est d'apporter une aide à ses adhérents pour leurs recherches généalogiques. Il ne se substitue en rien aux généalogistes professionnels.

Outre la publication d'un bulletin trimestriel, la production essentielle du CHGP consiste, pour les communes qui en manifestent le désir, en l'élaboration et la vente d'un recueil de leur Etat-civil. Ce recueil, élaboré à partir des registres paroissiaux jusqu'à la Révolution puis des registres établis en mairie ensuite, présente, sous une forme codifiée, les naissances, mariages et décès enregistrés dans la commune avec pour chacun les renseignements utiles (date, lieu de naissance...), commençant pour Saint-Julien en 1671 (avec de grosses lacunes au 18<sup>ème</sup> siècle, en particulier autour de l'an 1700) et finissant au début du 20<sup>ème</sup> siècle. À titre d'information, à ce jour, plus de 300 communes du département ont été traitées par le CHGP.

Le CHGP n'en ayant pas les moyens humains, si des bénévoles dans la commune sont intéressés pour faire le dépouillement des archives de Saint-Julien, voire la saisie informatique, ils sont priés de **se faire connaître au secrétariat de mairie**. Une personne du CHGP sera disponible pour se déplacer afin de les assister et de leur communiquer en temps utile les quelques règles à respecter. Pour des raisons de protection des originaux, il faut savoir que l'accès aux registres paroissiaux et d'Etat-civil n'est possible que sur Internet.

## Etat-Civil

### Naissances :

Marie Adélaïde **Paillet** le 2 février 2015

Lubin **Raymond** le 31 janvier 2015

### Décès :

Ginette **Burel** née **Foitet** le 26 septembre 2014 à l'âge de 87 ans

Ginette **Delteil** le 8 décembre 2014 à l'âge de 66 ans

Josiane Reine **Maze** née **Gatignol** le 14 décembre 2014 à l'âge de 68 ans

Pierre Guy **Géraud** le 9 février 2015 à l'âge de 86 ans.